

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023 Numéro SIREN : 834 646 697 Nom ou dénomination : A. SQUARE OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 2824

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A SQUARE OPTIC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>LA GALERIE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>24</u>	
Numéro SIRET* <u>83464669700013</u>		Néant ☐	

		Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>		Exercice N-1 clos le <u>31/12/2019</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
Frais d'établissement *	AB				
Frais de développement *	CX				
Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 289	4 266	23	
Fonds commercial (1)	AH	1 135 500		1 135 500	1 135 500
Autres immobilisations incorporelles	AJ				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
Terrains	AN				
Constructions	AP				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	63 817	48 240	15 577	32 245
Autres immobilisations corporelles	AT	76 325	46 776	29 549	37 328
Immobilisations en cours	AV				
Avances et acomptes	AX				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
Autres participations	CU	500		500	498
Créances rattachées à des participations	BB				
Autres titres immobilisés	BD				
Prêts	BF				
Autres immobilisations financières*	BH	61 477		61 477	46 778
TOTAL (II)	BJ	1 341 908	99 282	1 242 626	1 252 349
Matières premières, approvisionnements	BL				
En cours de production de biens	BN				
En cours de production de services	BP				
Produits intermédiaires et finis	BR				
Marchandises	BT	232 171		232 171	213 796
Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	108 801		108 801	113 001
Autres créances (3)	BZ	81 020		81 020	58 256
Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
Disponibilités	CF	163 451		163 451	179 508
Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 582		9 582	9 493
TOTAL (III)	CJ	595 026		595 026	574 053
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 936 933	99 282	1 837 651	1 826 403

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegit Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :375.000.....)	DA	375 000	375 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	37 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	224 242		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 882	261 742	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	750 623	636 742	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	793 692	876 173	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	8 700	9 052	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	110 482	100 073	
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 830	143 725	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	82 323	60 638	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 087 028	1 189 661		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 837 651	1 826 403		
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 087 028	483 850	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 339 795	FB		FC	1 339 795
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	480	FH		FI	480
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 340 275	FK		FL	1 340 275
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 822
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 346
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 344 444
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	499 293
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(18 375)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	284 304
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 429
	Salaires et traitements*					FY	296 288
	Charges sociales (10)					FZ	82 437
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	32 520
						GB	
						GC	
						GD	
	Autres charges (12)					GE	725
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 183 622
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	160 822
	opérations en commun {					GH	
						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	38
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	38
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 574
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	9 574
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 536)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	151 286

Copie certifiée conforme
Le Président

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			827
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			827
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			(827)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	37 404		81 507
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 344 482		2 883 947
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 230 600		2 622 205
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	113 882		261 742
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 822		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
		A8			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	obligatoires	A9		
dont cotisations Madelin		A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fermeture administrative d'environ 2 mois lors du premier confinement suite au Covid19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000		37 500		37 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE ARCONNAY	797 000			797 000	
FONDS DE COMMERCE CONDE	213 000			213 000	
FONDS DE COMMERCE LA FERTE	125 500			125 500	
Total	1 135 500			1 135 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	41 821
Total	41 821

C.F. VOIR DETAIL

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	201
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 362
Dettes fiscales et sociales	43 056
Autres dettes	82 323
Total	133 942

C.F. VOIR DETAIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- ECH PRET 727051 820K€ 150125	137
- ECH PRET 727049 190K€ 150125	32
- INTERETS DES EMPRUNTS	32
FOURNISS. FACT NON PARVENUES	
- PROVISION HONO JURIDIQUE	1 200
- PROVISION HONO C A C 2020	6 000
- PROVISION EDF	600
- PROV 22/12/2020 AU 21/02/2021	98
- PROV EDF 08/12/2020 AU 31/12/2020	197
- REGUL CH ANNUELLE 2020	266
PERSONNEL CONGES A PAYER	
- PROV CONGES PAYES 2020	29 609
CHARGES S/CONGES A PAYER	
- PROV CH SOC S/CONGES PAYES	8 624
ETAT CHARGES A PAYER	
- PROV CVAE 2019	1 272
- PROV CVAE 2020	258
DIVERS CHARGES A PAYER	
- COMPLEM LOYER 2018	24 743
- COMPLEM LOYER 2019	35 895
- COMPLEM LOYER 2020	21 685
Total	130 649

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 582
Total	9 582

C.F. VOIR DETAIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA LOYER 1ER TRIM 2021	7 330		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA CARREFOUR 1ER TRIM 2021	2 180		
Total	9 582		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE DE LA SARL B SQUARE	200 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ROMAIN LE VELY	100 000
Total	300 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A. SQUARE OPTIC
Société par actions simplifiée au capital de 375 000 Euros
La Galerie - 61300 L'AIGLE
RCS ALENCON 834 646 697

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

28 JUIN 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 113 882 Euros en totalité au compte "autres réserves".

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Certifié conforme

Le Président

Romain LE VELY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Vely', is written over a horizontal line.

SAS A. SQUARE OPTIC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SOMMAIRE

I - RAPPORT GENERAL

II - RAPPORT SPECIAL

III - BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXE COMPTABLE

SC EXPERTISE 76
2, rue Benjamin Franklin
Parc Eco Normandie
76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC

A. SQUARE OPTIC
SAS au capital de 375 000.00 €
Siège social : La Galerie
Chemin rural de l'Albois
61300 L'AIGLE
834 646 697 RCS ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A. SQUARE OPTIC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Romain de Colbosc,
Le 11 Juin 2021


Cécile SOURGET
SC EXPERTISE 76
Commissaire aux Comptes

SC EXPERTISE 76
2, rue Benjamin Franklin
Parc Eco Normandie
76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC

A. SQUARE OPTIC
SAS au capital de : 375 000 €
Siège social : La Galerie
Chemin rural de l'Albois
61300 L'AIGLE
834 646 697 RCS ALENCON

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de conventions intervenues au cours de l'exercice et visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Première convention

Monsieur Romain LE VELY a mis à la disposition de la société des sommes déposées en compte courant qui ont représenté un solde, à la clôture de l'exercice, de 300 Euros.

Ces sommes n'ont pas été productives d'intérêts.

Deuxième convention

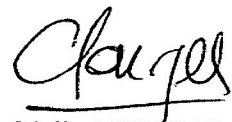
La société mère B. SQUARE OPTIC a consenti à sa filiale une avance de trésorerie dont le montant, au 31 Décembre 2020, s'élevait à 8 400 euros.

Cette avance n'a pas été productive d'intérêts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-11 du Code de commerce, nous vous indiquons l'absence de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale de Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SAINT ROMAIN DE COLBOSC, le 11 Juin 2021



Cécile SOURGET
SC EXPERTISE 76
Commissaire aux Comptes

- BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXE COMPTABLE

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise LA GALERIE 61300 L AIGLE Durée de l'exercice précédent* 24
Numéro SIRET* 8 3 4 6 4 6 6 9 7 0 0 0 1 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	N-1
				13 11 22 02 20	13 11 22 01 19
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 289	4 266 23
	Fonds commercial (1)	AH	AI	1 135 500	1 135 500
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	63 817	48 240 15 577 32 245
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	76 325	46 776 29 549 37 328
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	500	500 498
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	61 477	61 477 46 778
TOTAL (II)		BJ	BK	1 341 908	99 282 1 242 626 1 252 349
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	232 171	232 171 213 796
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	108 801	108 801 113 001
	Autres créances (3)	BZ	CA	81 020	81 020 58 256
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Disponibilités	CF	CG	163 451	163 451 179 508
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 582	9 582 9 493
	TOTAL (III)	CJ	CK	595 026	595 026 574 053
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 936 933	99 282 1 837 651 1 826 403

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(0)

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :375 000.....)	DA	375 000	375 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	37 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	224 242	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 882	261 742
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	750 623	636 742
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	793 692	876 173
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	8 700	9 052
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	110 482	100 073
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 830	143 725
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	82 323	60 638
	Compte régul.	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 087 028	1 189 661	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 837 651	1 826 403	
RENVOLS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 087 028	483 850
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 339 795	FB		FC	1 339 795	2 883 753	
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	480	FH		FI	480	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 340 275	FK		FL	1 340 275	2 883 753	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 822		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 346	194	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 344 444	2 883 947
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	499 293	1 286 986	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(18 375)	(213 796)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	284 304	588 316	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 429	61 417	
	Salaires et traitements*					FY	296 288	572 986	
	Charges sociales (10)					FZ	82 437	156 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	32 520	66 762	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD						
	Autres charges (12)		GE	725	128				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 183 622	2 519 789
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	160 822	364 158
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	38			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM				
	Différences positives de change				GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	38	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	9 574	20 082		
	Différences négatives de change				GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	9 574	20 082
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							(9 536)	(20 082)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	151 286	344 076	

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76

Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1													
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA															
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB															
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC															
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD															
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			827												
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF															
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG															
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			827												
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			(827)												
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ															
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	37 404		81 507												
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 344 482		2 883 947												
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 230 600		2 622 205												
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	113 882		261 742												
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO															
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY														
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG														
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP														
		- Crédit bail immobilier	HQ														
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH															
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ															
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK															
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX															
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC															
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD															
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 822														
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5															
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3															
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4															
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9												
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7												
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N																	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs								
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 139 500	KE	KF	289
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions		KJ		KK	KL	
	Sur sol propre	[Dont Composants L9]					
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	63 817	KT	KU	
	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	55 400	KW	KX	7 807
	Matériel de transport *		KY	2 608	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	10 510	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	132 335	LO	LP	7 807
	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	498	8V	8W	2
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	46 778	1U	1V	14 699
	TOTAL IV		LQ	47 276	LR	LS	14 700
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	1 319 111	0H	0J	22 796

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0	D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	1 139 789	1X	1 139 789
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ	
	Constructions				MA	MB		MC	
	Sur sol propre		IQ						
	Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG	MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	63 817	ML	63 817
	Autres immobilisations				MM	MN	63 207	MO	63 207
	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU						
	Matériel de transport		IV		MP	MQ	2 608	MR	2 608
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	10 510	MU	10 510
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	NH	140 142	NI	140 142
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U	M7		0W	
	Autres participations		10		0X	0Y	500	0Z	500
	Autres titres immobilisés		11		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	2F	61 477	2G	61 477
	TOTAL IV		13				61 977	2H	61 977
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	0L	1 341 908	0M	1 341 908

Visa pour identification

SC EXPERTISE 70

Commissaire aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Mission de commissaire aux comptes

NORMECO

SAS A SQUARE OPTIC

LA GALERIE
Chemin rural de l'Albois
61300 L AIGLE

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

NORMECO

18 B Rue Alfred KASTLER
P.A.T. de la Vatine
76130 MONT SAINT AIGNAN
02.35.60.40.19

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fermeture administrative d'environ 2 mois lors du premier confinement suite au Covid19.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000		37 500		37 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE ARCONNAY	797 000			797 000	
FONDS DE COMMERCE CONDE	213 000			213 000	
FONDS DE COMMERCE LA FERTE	125 500			125 500	
Total	1 135 500			1 135 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	41 821
Total	41 821

C.F. VOIR DETAIL

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	201
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 362
Dettes fiscales et sociales	43 056
Autres dettes	82 323
Total	133 942

C.F. VOIR DETAIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- ECH PRET 727051 820K€ 150125	137
- ECH PRET 727049 190K€ 150125	32
- INTERETS DES EMPRUNTS	32
FOURNISS. FACT NON PARVENUES	
- PROVISION HONO JURIDIQUE	1 200
- PROVISION HONO C A C 2020	6 000
- PROVISION EDF	600
- PROV 22/12/2020 AU 21/02/2021	98
- PROV EDF 08/12/2020 AU 31/12/2020	197
- REGUL CH ANNUELLE 2020	266
PERSONNEL CONGES A PAYER	
- PROV CONGES PAYES 2020	29 609
CHARGES S/CONGES A PAYER	
- PROV CH SOC S/CONGES PAYES	8 624
ETAT CHARGES A PAYER	
- PROV CVAE 2019	1 272
- PROV CVAE 2020	258
DIVERS CHARGES A PAYER	
- COMPLEM LOYER 2018	24 743
- COMPLEM LOYER 2019	35 895
- COMPLEM LOYER 2020	21 685
Total	130 649

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 582
Total	9 582

C.F. VOIR DETAIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- CCA LOYER 1ER TRIM 2021	7 330		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA SANTEFFI JANV 21	24		
- CCA CARREFOUR 1ER TRIM 2021	2 180		
Total	9 582		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE DE LA SARL B SQUARE	200 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ROMAIN LE VELY	100 000
Total	300 000

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.